



Plan Régional de Prévention

LANGUEDOC ROUSSILLON

Voté par le Conseil du Comité Régional Sud le 9 décembre 2010

BTP EN LANGUEDOC ROUSSILLON

0. PRESENTATION OPERATIONNELLE

La détermination des thématiques prioritaires d'action pour le PRP se fonde sur la typologie des entreprises, l'analyse de la sinistralité et la prise en compte des dynamiques nationales et locales. Cette réflexion a notamment mis en avant :

- L'existence de nombreux chantiers de grande taille dans la Région
- L'importance des PME de moins de 50 salariés comme cible prioritaire d'action ;
- La sur-sinistralité propre aux secteurs de : Gros Œuvre, Maçonnerie, Electricité, Echafaudages, Peinture-Ravalements ;
- Le grand nombre d'accidents concernant des intérimaires ;
- La quantité importante d'AT graves et mortels dans le département des Pyrénées Orientales
- La priorité absolue à donner à la prévention des TMS, sans négliger complètement les CMR qui concernent également le secteur du BTP
- La bonne convergence des priorités du PST2 et des orientations nationales et régionales actuelles de l'OPPBTP;
- L'existence au sein de l'OPPBTP de nombreuses ressources correspondant aux problématiques de prévention du LR
- Les bonnes relations entre l'équipe du LR et les acteurs locaux de l'Etat, des OPS et des SIST

Sur la base des éléments observés dans la présente analyse, les axes majeurs du PRP pour l'année 2011 sont :

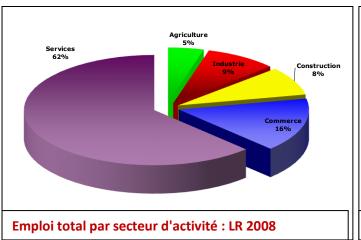
- Axe 1 QUALIFICATION ET MOBILITE Campagne d'information et de sensibilisation des professionnels en partenariat avec les SIST, les OPS et le CCCA-BTP, sur l'importance de la qualification des salariés et sur le rôle majeur de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants dans l'entreprise.
- Axe 2 CHUTES DE HAUTEUR/SINISTRALITE Orientation des actions de prévention de l'OPPBTP vers les entreprises dont les effectifs sont compris entre 10 et 50 salariés et dont l'activité relève des secteurs surexposés jugés prioritaires : gros œuvre et maçonnerie, échafaudages, peinture et ravalements. En partenariat avec les OPS concernées, cette démarche se fera notamment par la signature de conventions PREVAL/DU.
- Axe 3 TMS et CMR En partenariat avec les SIST et les OPS, , mise en place d'actions concertées pour la prévention des risques différés : TMS (prolongement de la campagne TMS 2009/2010) et risque chimique (CMR).
- Axe 4 HEURTS ENGINS/PIETONS En réponse à la sinistralité régionale et en association avec les OPS, campagne d'information et de sensibilisation à destination des entreprises (10 < effectifs < 50) exposées aux risques de heurts engins/piétons sur leurs chantiers.
- **Axe 5 INTERIM** En partenariat avec le PRISME, mise en place sur la région d'une charte tripartite FFB-PRISME-OPPBTP visant à améliorer l'accueil et les conditions d'emploi des intérimaires du BTP.

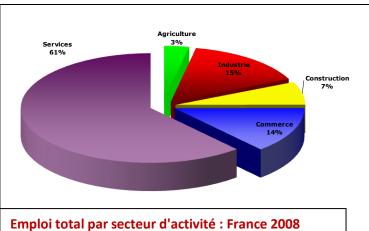
1. CARACTERISTIQUES DE LA REGION

1. Introduction

Les activités du BTP en Languedoc-Roussillon présentent de fortes particularités liées à l'histoire économique de la région :

- Forte présence de l'agriculture (viticulture et culture fruitière) et d'un pôle soins-santé hypertrophié,
- Sous représentation industrielle notable
- Secteur BTP en sur-représentation dans le secteur privé (11,6 % des effectifs du secteur privé du LR. L'effectif salarié BTP en LR représente 4 % du total des salariés BTP France²).





De plus, l'activité du BTP en L.R. est stimulée par la croissance démographique (record France continentale 1,4 % sur la période 1999 – 2008, battu seulement par la Corse), qui explique en partie le plus fort taux de croissance annuel moyen du nombre de logements mis en chantier (1,8 %, plus fort taux en France continentale)³.

Cette croissance se trouve largement influencée⁴:

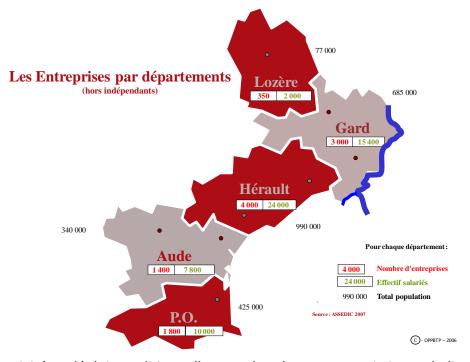
- par la présence massive d'étudiants (environ 70 000 sur l'académie) dont la demande pousse à la réalisation de nombreux petits logements à vocation locative,
- ainsi que par l'énorme pôle économique régional que représente le tourisme : logements de vacances sur le littoral, dans l'arrière pays Cévenol et dans les stations des Pyrénées. La région concentre en effet 11,4 % des résidences secondaires de l'Hexagone.

Ces dernières caractéristiques doivent être appréciées pour leur influence sur les conditions de déroulement des chantiers (dates de livraison, niveau de finition, etc.)

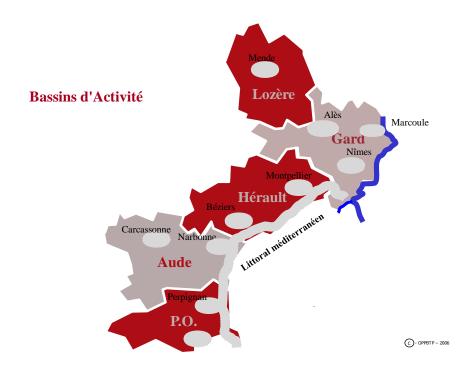
2. Les bassins d'activités et les types de chantier

Comme le montre le graphique ci-dessous, le département de l'Hérault regroupe environ 40 % des entreprises de la région. Le reste des effectifs se partage entre l'Est (Gard/Lozère) et l'Ouest (Aude/PO) de

la région.



En dehors des pôles urbains, l'activité se déploie traditionnellement dans les zones touristiques du littoral et des Pyrénées (carte ci-dessous) tandis que les rives du Rhône concentrent une large part de l'activité industrielle et son cortège d'équipements BTP (d'Arles à Pont St Esprit en passant par Marcoule).

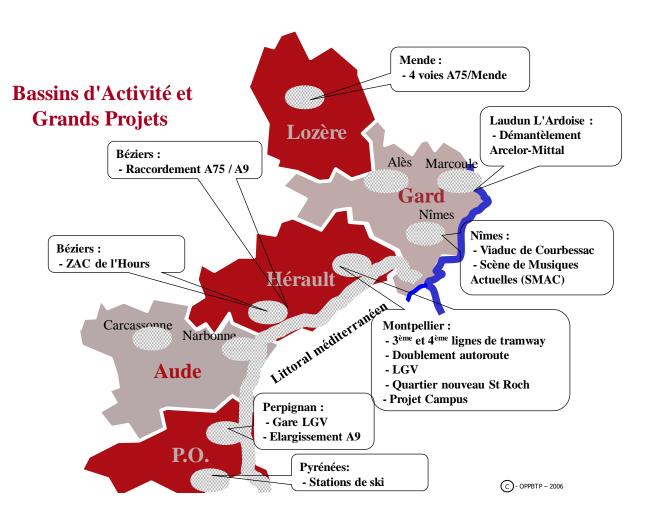


En complément des opérations de logement dont la progression record a été précédemment évoquée, il faut noter 5:

- Le ratio (m²/ millier d'hab.) d'ouvrages mis en chantier dans le secteur secondaire (bâtiments industriel, ouvrages spéciaux...) reste très inférieur à celui du territoire national (148 en LR, contre 177 en France)
- La forte progression (+ 42 % sur 5 ans) du nombre de m² mis en chantier dans le secteur tertiaire (commerces, bureaux, équipements collectifs...)

Pour la période 2009 -2012, les opérations remarquables de la région sont⁶ :

- travaux de construction de la 4 voies reliant l'A75 à Mende
- viaduc de Courbessac (Nîmes)
- troisième et quatrième lignes de tramway de Montpellier
- raccordement de l'A75 avec l'A9 à hauteur de Béziers
- aménagement de l'A750 au niveau de Gignac
- aménagement de la ZAC de l'Hours à Béziers
- gare LGV de Perpignan (Centre du monde!) et ligne LGV Montpellier Perpignan.
- projet national Campus (restructuration des universités)

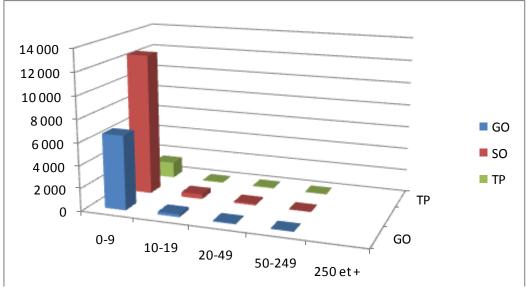


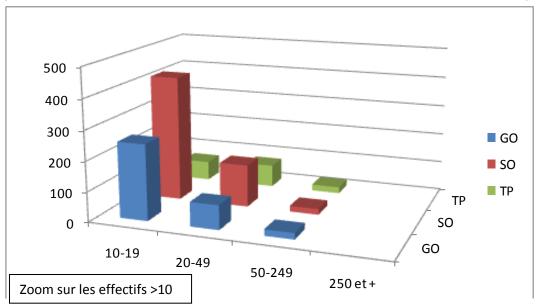
3. Typologie des entreprises

Ventilation du nombre d'entreprises par taille et type d'activité

Languedoc-Roussillon⁷

	0-9	10-19	20-49	50-249	250 et +	total
N ^{bre} d'ent. GO	6 593	253	81	21		6 948
N ^{bre} d'ent. SO	12 524	419	142	19		13 104
N ^{bre} d'ent. TP	1 431	65	75	21		1 592
Total	20 548	737	298		61	21 644

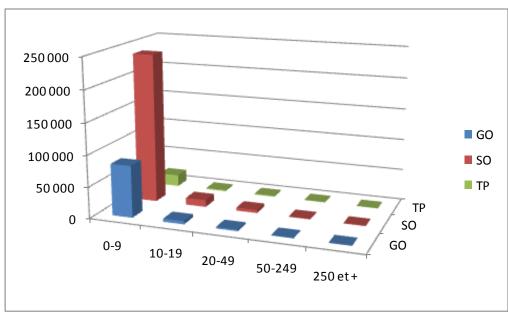


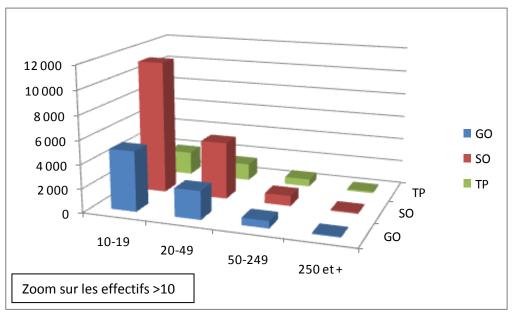


Ventilation du nombre d'entreprises par taille et type d'activité

France

	0-9	10-19	20-49	50-249	250 et +	total
N ^{bre} d'ent. GO	82 667	5 037	2 377	610	75	90 766
N ^{bre} d'ent. SO	238 457	11 162	4 803	855	111	255 388
N ^{bre} d'ent. TP	18 797	1 977	1 432	623	132	22 961
Total	339 921	18 176	8 612	2 088	318	369 115

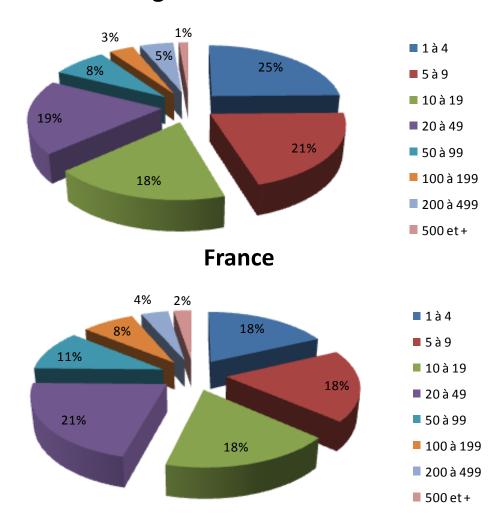




- Les 60 000 salariés du BTP (hors intérim) se répartissent, en fonction de la taille d'entreprise, de la manière suivante⁸:
 - √ 46 % de salariés sont employés dans des entreprises de moins de 10 salariés
 - √ 45 % dans des entreprises dont les effectifs sont compris entre 10 et 100 salariés
 - ✓ 9 % des salariés dans des entreprises d'effectif supérieur à 100 salariés.

Répartition des Salariés BTP par taille d'entreprise

Languedoc Roussillon



Ces deux graphiques illustrent la très forte représentation des entreprises de moins de 10 salariés (46% contre 36% en moyenne sur le territoire national).

Soit, en résumé, pour le Languedoc Roussillon :

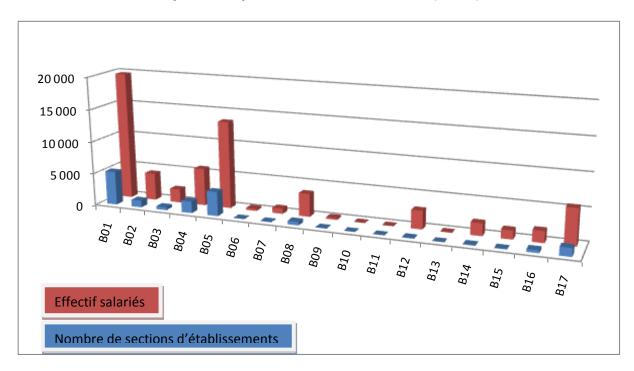
- 11 000 travailleurs indépendants (aucun salarié),
- 11 000 entreprises entre 1 et 9 salariés,
- 1 000 entreprises entre 10 et 50 salariés,
- 78 entreprises au dessus de 50 salariés

Analyse

Ces chiffres soulignent que 37% des effectifs se concentrent dans les entreprises de 10 à 50 salariés. A contrario, les « grandes » entreprises sont très peu nombreuses et emploient 20% des salariés. Les TPE sont donc une cible privilégiée dans les actions de prévention.

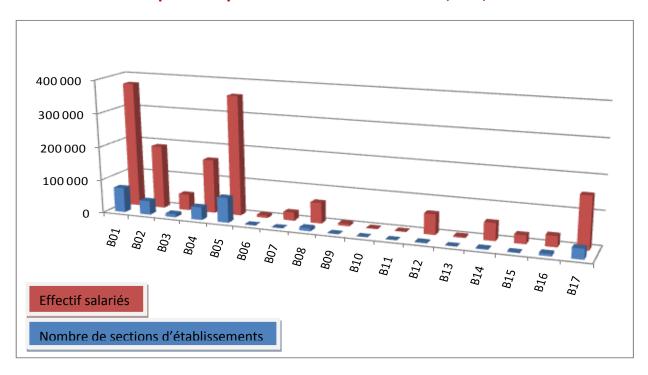
• Enfin, ces graphiques décrivent la répartition des entreprises et salariés par groupement Bi des codes risques, c'est à dire par grands secteurs professionnels.

Répartition entreprises et effectifs salariés par Groupement d'activités L.R. (2007)



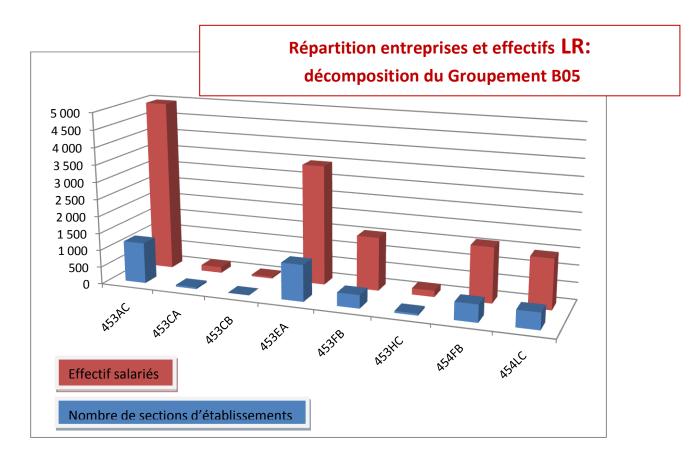
N°	Intitulé	Sect° établ.	Effectif salarié	Eff. Moyen
B01	GO Maçonnerie	5 220	19 740	4
B02	autres GO & Tx hauteur	1 068	4 224	4
B03	Serrurerie & Fermetures métal	464	2 098	5
B04	Plâtrerie	1 811	5 770	3
B05	Aménagements divers	3 760	13 487	4
B06	Construction métallique	50	330	7
B07	Ouvrages d'art (hors métal)	59	809	14
B08	Terrassements	533	3 560	7
B09	Fondations spéciales, forages	59	270	5
B10	Travaux souterrains	1	14	14
B11	Travaux maritimes & fluviaux	6	17	3
B12	Construction chaussées	93	2 820	30
B13	Voies ferrées	1	21	21
B14	Tx urbains, hygiène, canas	114	1 901	17
B15	Construction entretien lignes	79	1 356	17
B16	Activités diverse	428	1 765	4
B17	Conseil, assistance; Déco int.	1 255	5 542	4
	Total effectif	15 001	63 724	4

Répartition entreprises et effectifs salariés par Groupement d'activités **France** (2007)

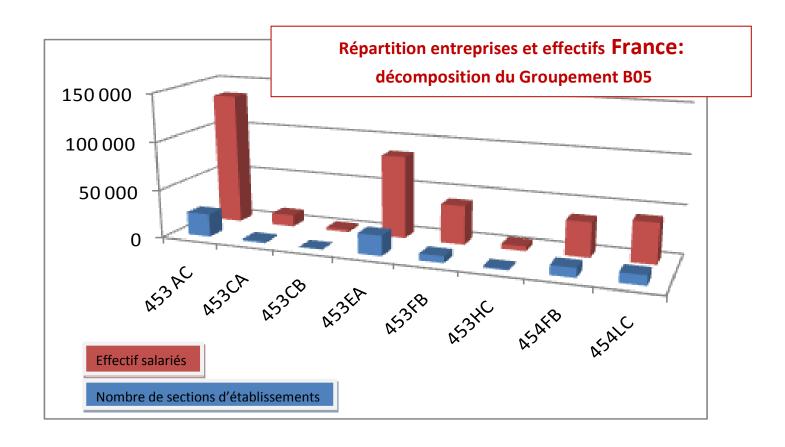


N°	Intitulé	Sect. Etabl.	Effectif	Eff. Moyen
B01	GO Maçonnerie	73 813	375 054	5
B02	autres GO & Tx hauteur	41 407	189 602	5
B03	Serrurerie & Fermetures métal	9 607	47 972	5
B04	Plâtrerie	38 435	161 021	4
B05	Aménagements divers	74 502	358 768	5
B06	Construction métallique	939	7 427	8
B07	Ouvrages d'art (hors métal)	920	24 434	27
B08	Terrassements	9 110	61 645	7
B09	Fondations spéciales, forages	685	6 885	10
B10	Travaux souterrains	44	1 392	32
B11	Travaux maritimes & fluviaux	164	1 399	9
B12	Construction chaussées	2 075	60 636	29
B13	Voies ferrées	81	3 777	47
B14	Tx urbains, hygiène, canas	2 463	52 009	21
B15	Construction entretien lignes	1 225	25 463	21
B16	Activités diverse	6 837	32 286	5
B17	Conseil, assistance; Déco int.	30 500	153 186	5
_	Total effectif	292 807	1 562 956	5

Observons la répartition au sein du groupe B5 :



B5				
Code	Intitulé	Sect. établ.	Eff. salarié	Eff. moy.
453AC	Electricité	1 194	4 973	4
453CA	Isolation	53	172	3
453CB	Retrait d'amiante	4	49	12
453EA	Plomberie Sanitaire	1 066	3 483	3
453FB	Aéraulique, frig. et clim.	389	1 556	4
453HC	Stores et enseignes	57	184	3
454FB	Carrel.& sols souples	510	1 609	3
454LC	Aménagts particuliers	487	1 461	3
	Total effectif	3 760	13 487	4

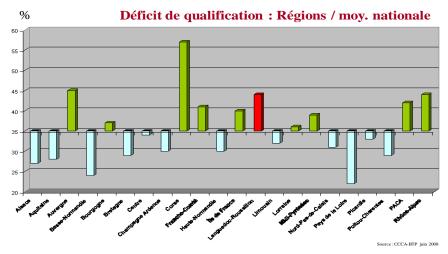


B5				
Code	Intitulé	Sect. établ.	Eff. salarié	Eff. moy.
453 AC	Electricité	24 045	136 160	6
453CA	Isolation	1 810	12 257	7
453CB	Retrait d'amiante	272	2 787	10
453EA	Plomberie Sanitaire	20 530	85 481	4
453FB	Aéraulique, frig. et clim.	6 996	40 104	6
453HC	Stores et enseignes	1 086	4 862	4
454FB	Carrel.& sols souples	9 672	35 673	4
454LC	Aménagts particuliers	10 091	41 444	4
	Total effectifs	74 502	358 768	5

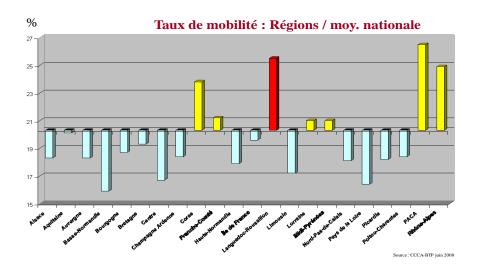
4. Caractéristiques de la Main d'Œuvre

L'examen des chiffres 2008 du CCCA-BTP met en évidence certaines caractéristiques concernant les entreprises du BTP en Languedoc-Roussillon :

 La proportion d'ouvriers du BTP peu qualifiés y est une des plus fortes en France (France Continentale)¹¹



• La mobilité (taux de rotation des salariés = 25,5 %) y est une des plus importantes du territoire 12



Analyse

Ces données ne sont pas sans incidence sur la sinistralité : la mobilité est un facteur d'augmentation du taux de fréquence¹³.

• Le BTP recourt de façon importante à l'emploi de travailleurs intérimaires, puisque ceux-ci ont représenté 8% des heures travaillées du secteur en 2008. Cette part est plus importante en LR, où la part des intérimaires atteint 9,6%¹⁴.

Au niveau national, la sinistralité des travailleurs intérimaires du BTP est sensiblement supérieure à la moyenne du secteur, puisqu'en 2008 le taux de fréquence pour les intérimaires du BTP s'est élevé à 83,08 contre 53 pour les salariés du secteur¹⁵.

Nous ne disposons pas des statistiques régionales correspondantes. Toutefois, la conjonction d'un taux de fréquence supérieur à la moyenne nationale et d'un recours à l'intérim également supérieur laisse penser que la sinistralité des intérimaires du BTP en LR est très élevée (un simple prolongement des proportions nationale aboutirait à un TF des intérimaires de 101,1).

Analyse

Le nombre important de salariés concernés amène à faire de cette population une cible d'action prépondérante.

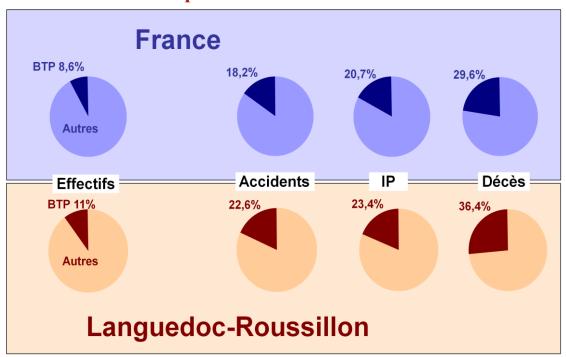
2. SINISTRALITE

L'analyse de sinistralité du présent PRP a pour but de définir les angles d'approche pertinents pour une prévention plus efficace, avec le double objectif de déceler les activités les plus exposées, ainsi que celles où la région L.R. est comparativement plus sinistrée que le reste du territoire national.

1. Une région « accidentogène »

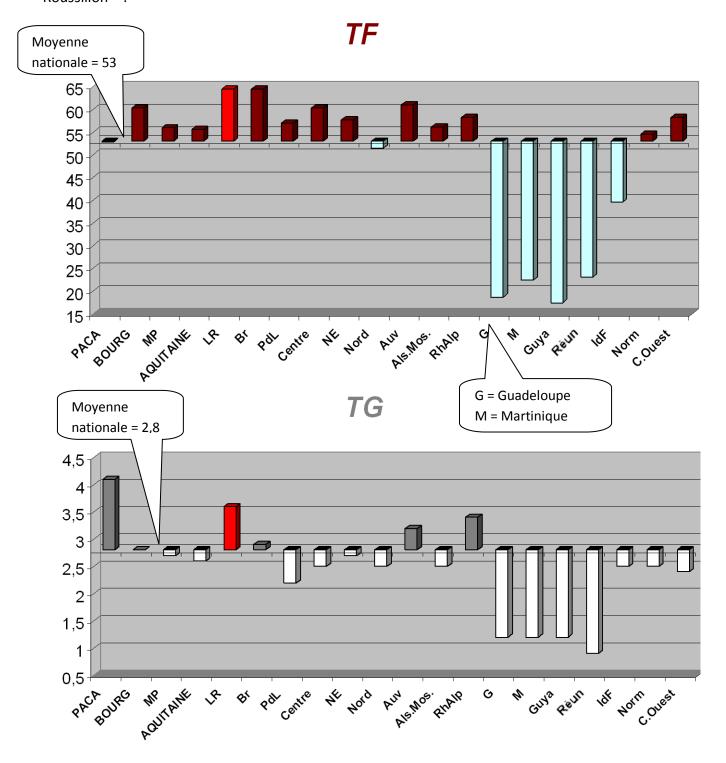
L'analyse comparée en France puis dans la région LR des indicateurs de sinistralité confirme que dans la région, comme sur la totalité du territoire national, le secteur du BTP est 2 à 3 fois plus accidentogène que les autres activités prises dans leur globalité. 16

Les A.T.
Comparaison BTP / Ensemble des activités



Source CRAM 2007

Toutefois, l'étude comparée des taux de fréquence et de gravité des différentes régions (NB : régions = circonscriptions des CARSAT) met en évidence les mauvais résultats du secteur BTP du Languedoc-Roussillon¹⁷ :



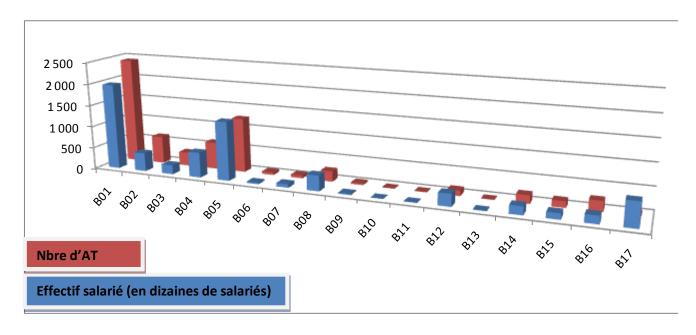
Analyse

On peut remarquer, incidemment, que ces mauvais résultats sont généralisés à l'ensemble des branches professionnelles en Languedoc-Roussillon, comparées aux résultats nationaux de chaque branche. Et ainsi se poser la question de la part culturelle « languedocienne » de ces contre-performances.

2. Analyse de la sinistralité A.T.

A – Par métier :

Les premières analyses répartissant les nombres¹⁸ d'AT par code risque puis par groupement Bi¹⁹ ne reflètent que les importances relatives des effectifs salariés de chaque groupement :

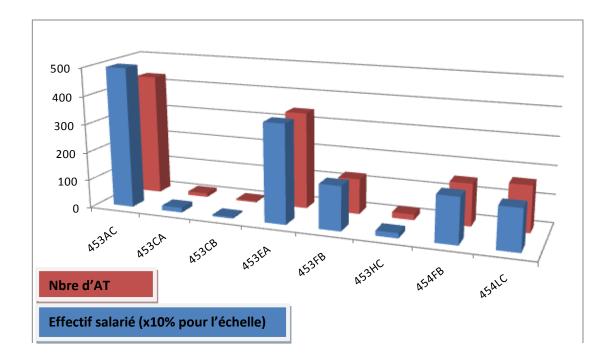


Rappel:

B01	GO Maçonnerie
B02	autres GO & Tx hauteur
B03	Serrurerie & Fermetures métal
B04	Plâtrerie
B05	Aménagements divers
B06	Construction métallique
B07	Ouvrages d'art (hors métal)
B08	Terrassements
B09	Fondations spéciales, forages
B10	Travaux souterrains
B11	Travaux maritimes & fluviaux
B12	Construction chaussées
B13	Voies ferrées
B14	Tx urbains, hygiène, canas
B15	Construction entretien lignes
B16	Activités diverse

Ainsi, les métiers les plus touchés sont ceux qui emploient les effectifs les plus importants avec toutefois un décalage notable dans les groupementsB01, B02 et B03.

Un zoom sur le groupement B05 (Aménagements divers) conduit au même constat.



Rappel sur la composition du B05:

Code	Intitulé
453 AC	Electricité
453CA	Isolation
453CB	Retrait d'amiante
453EA	Plomberie Sanitaire
453FB	Aéraulique, frig. et clim.
453HC	Stores et enseignes
454FB	Carrel.& sols souples
454LC	Aménagts particuliers

B – Par analyse de la sur-sinistralité régionale :

Les statistiques d'accidents de chaque activité/code risque pour les entreprises de la région permettent, par comparaison avec les chiffres correspondants au niveau national, de mettre en évidence une sursinistralité régionale dont l'origine est à rechercher dans le contexte local.

Calcul d'un indicateur de pertinence d'action²⁰

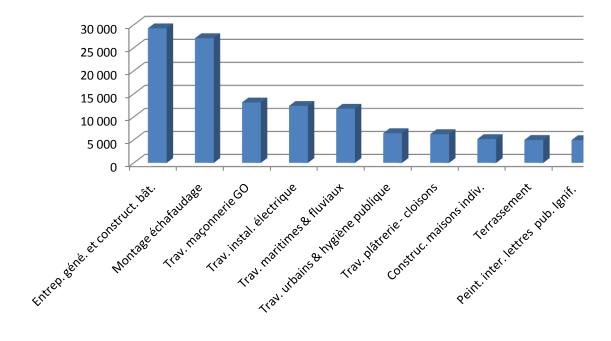
Il est calculé en utilisant les réponses chiffrées aux trois questions suivantes :

- Pour le risque considéré, les AT graves de la région sont-ils plus ou moins fréquents que la moyenne nationale ?
- Pour le risque considéré, y a-t-il dans la région plus ou moins d'AT par rapport à l'effectif du risque que la moyenne nationale?
- Pour le risque considéré, les AT coûtent-ils plus ou moins cher que la moyenne nationale ?

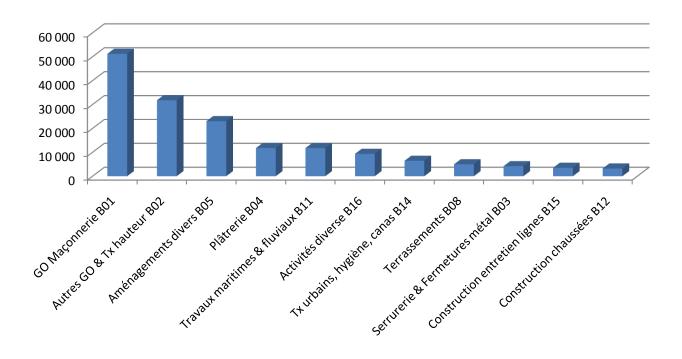
L'indicateur composite tient compte, enfin, de l'effectif du code risque et se calcule comme suit :

o Indicateur = _____ - ____ - ____

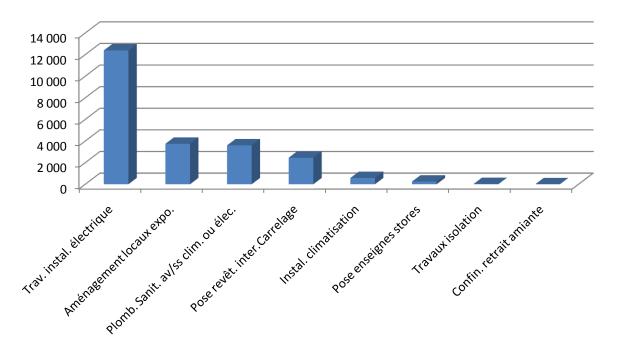
Résultat du calcul des Indicateurs par code risque²¹



Résultat du calcul des Indicateurs par Groupement²²



Résultat du calcul des Indicateurs dans le Groupement B05²³



Cette analyse, tempérée par l'effectif réel des secteurs d'activité, nous amène donc à retenir comme prioritaires les secteurs suivants :

Gros Œuvre, Maçonnerie, Electricité, Echafaudages, Peinture-Ravalements.

L'identification des secteurs prioritaires doit être complétée par une identification des causes des AT, afin de pouvoir construire des plans d'action spécifiques à chacun des secteurs concernés.

Toutefois, cette analyse (voir tableau ci-dessous) aboutit au constat que les éléments matériels identifiés sont toujours les mêmes à savoir, par ordre décroissant :

- Objets en cours de manipulation (NB : lien avec problématique TMS).
- Accidents de plain-pied (NB : lien avec problématique TMS).
- Chutes avec dénivellation.
- Objets en mouvement accidentel.
- Outils individuels à main (NB : lien avec problématique TMS).

Code risque	Libellé	Facteur âge	Eléments matériels
452BC	EG et const.	20% AT chez les 40 à	3125
	Bâtiment	49 ans	
452TB	Echafaudages	2/3 AT chez les 20-34	312
		ans	
452VD	Maçons	Rien de significatif	1325
453AC	Installation	>50% chez les moins	3 2 1 31
	électrique	de 30 ans	
		10% d'apprentis	
454JB	Peinture	50% chez les 35-59	231
	ravalement		

Analyse

Il est impossible de tirer un enseignement spécifique de l'analyse des éléments matériels par code risque. Les plans d'action à envisager seront donc indifférenciés sur ce point.

C – Par actualité locale :

La comptabilisation des AT graves ou qui auraient pu l'être permet de prendre en compte la sensibilité/réactivité des entreprises locales directement impactées/concernées par la sinistralité régionale.

Ainsi l'analyse des accidents portés à la connaissance de l'OPPBTP au cours de l'année 2009 (annexe A) met-elle en évidence les points suivants :

- environ 50 % des accidents sont des chutes de hauteur (16/31), cette cause d'accidents restant,
 avec la circulation routière la première cause d'accidents mortels du BTP.
- environ 20 % (6/31) concernent l'interface piétons/engins et il y a là un axe de progrès très important.
- enfin, 30 % des AT se sont produits dans le seul département des Pyrénées Orientales (pour 15 % des entreprises et salariés).

Analyse

Si la prévalence des chutes de hauteur est une constante, l'interface engins piétons émerge comme préoccupation régionale forte.

Le cas des Pyrénées Orientales devra faire l'objet d'une investigation complémentaire.

3. Analyse de la sinistralité M.P.

La prévention des risques de maladie professionnelle doit prendre en compte :

- La sinistralité et ses enseignements issus des chiffres comptabilisés de déclarations de maladies professionnelles.
- Les inquiétudes et alertes émanant des services de santé au travail dont l'expérience de terrain combinée à l'utilisation d'indicateurs pertinents doit permettre de renforcer l'efficacité de la prévention médicale primaire.

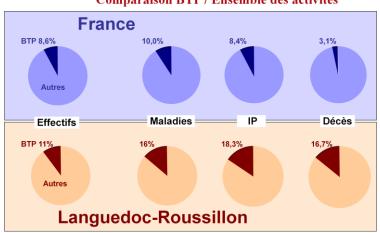
A. Sinistralité

L'analyse de sinistralité liée aux maladies professionnelles doit intégrer deux facteurs :

- la mobilité des salariés
- le délai de prise en charge prévu par les tableaux de MP.

Ces deux facteurs peuvent distordre la réalité et compromettre la pertinence des priorités envisagées (exemple de l'amiante dont les victimes salariés sont enregistrées dans un compte spécial).

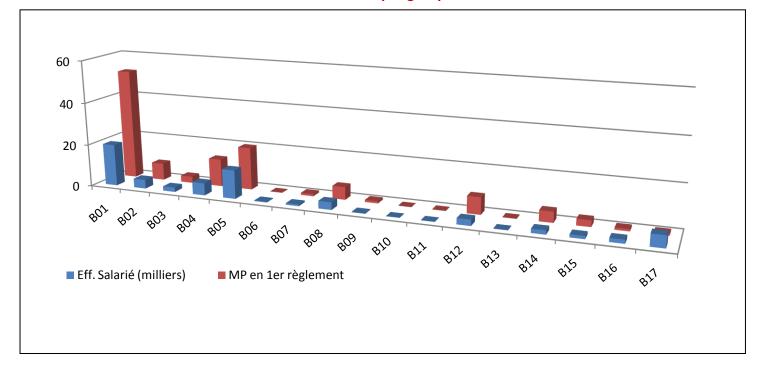
Cette réserve une fois posée, une première comparaison montre clairement la sur-sinistralité du BTP en Languedoc Roussillon par rapport au territoire national (sur-sinistralité relative, par rapport aux autres métiers)²⁴. Il ne peut être exclu que ces autres métiers soient beaucoup moins exposés en Languedoc Roussillon qu'ailleurs en France, ce qui rendrait compte de l'écart observé.



Les M.P. Comparaison BTP / Ensemble des activités

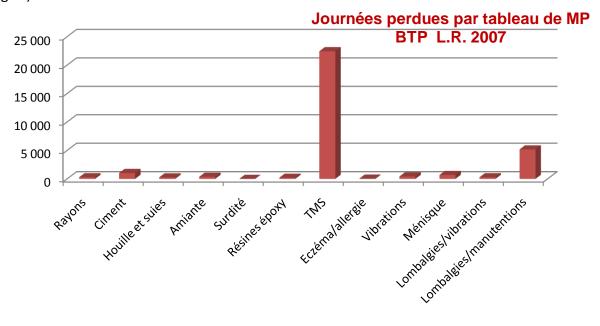
Considérons le nombre de maladies professionnelles par groupement d'activité²⁵; on y retrouve la corrélation, observée pour les accidents, entre le nombre de cas et l'effectif salarié du groupement, à l'exception notable du groupement B01 (GO, Maçonnerie) où la proportion nettement supérieure de M.P. renvoie à la pénibilité du travail et à la sinistralité TMS.

Les MP en région L.R. Nombre de MP par groupement

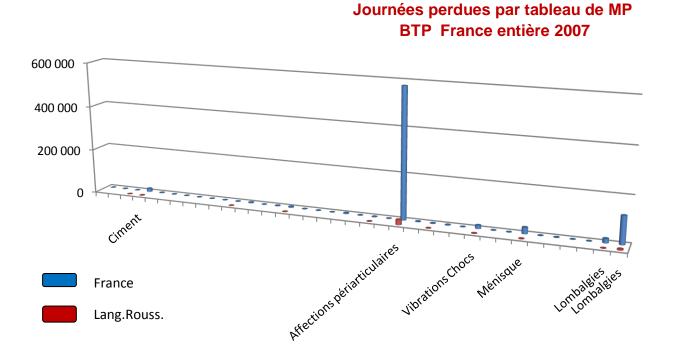


B01	GO Maçonnerie
B02	autres GO & Tx hauteur
B03	Serrurerie & Fermetures métal
B04	Plâtrerie
B05	Aménagements divers
B06	Construction métallique
B07	Ouvrages d'art (hors métal)
B08	Terrassements
B09	Fondations spéciales, forages
B10	Travaux souterrains
B11	Travaux maritimes & fluviaux
B12	Construction chaussées
B13	Voies ferrées
B14	Tx urbains, hygiène, canas
B15	Construction entretien lignes
B16	Activités diverse
B17	Conseil, assistance; Déco int.

Par ailleurs, une comptabilisation régionale des différentes maladies professionnelles²⁶ met en évidence la pénibilité du travail à l'origine de la plupart des journées perdues (TMS, affections du ménisque et lombalgies).



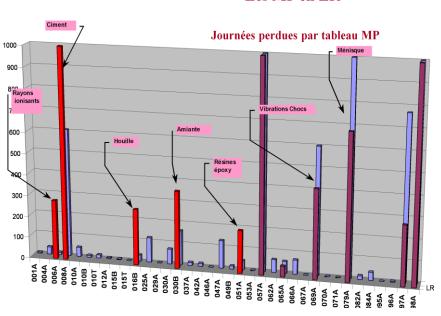
Plus généralement, au niveau national, les chiffres conduisent au même constat :



<u>Analyse</u>

La prévention des maladies liées à la pénibilité du travail n'est donc pas une particularité locale mais demeure néanmoins une priorité absolue. La difficulté à identifier des activités surexposées nous conduira à cibler les métiers où les effectifs sont les plus importants.

Enfin, une étude comparative du nombre de maladies par tableau professionnel rapporté à l'effectif salarié de la région pointe quelques anomalies en Languedoc-Roussillon : rayons ionisants, ciment, houille, amiante et résines époxy semblent plus pathogènes que dans le reste du pays.



Les MP en LR

Dans le graphique ci-dessus, les valeurs en ordonnée sont limitées à 1000 afin d'éviter l'écrasement lié à l'importance des TMS, puis les valeurs nationales ont été limitées à 4% de leur valeur à fin de comparaison avec les chiffres du L.R. (effectif BTB LR = 4% effectif BTP France entière)

<u>Analyse</u>

Si on écarte les rayons ionisants et la houille pour des raisons de pertinence statistique (exemple des rayons ionisants : 1 seule déclaration en France en Languedoc Roussillon !), il demeure que la prévention des maladies liées à l'utilisation de matériaux CMR est une priorité régionale au regard des déclarations enregistrées.

B. Prévention médicale primaire

En l'absence d'indicateurs de terrain dont la définition et la conception sont à l'étude au sein du réseau pluridisciplinaire PREV'BTP, le partenariat en cours avec les SIST de la région centre les préoccupations des préventeurs médicaux sur le thème suivants :

- Les T.M.S et la pénibilité du travail
- les C.M.R. (poussières de bois, amiante, résines)
- la fragilité des travailleurs intérimaires.

Dans le cadre du partenariat en cours avec les services de santé du L.R. (réseau PREV'BTP) une enquête régionale a été organisée afin :

- d'identifier et de classer les préoccupations principales des praticiens en matière de veille médicale,
- de commencer une synthèse régionale des inaptitudes déclarées suite à maladie professionnelle.

Après analyse des réponses :

- l'identification des priorités conduit les médecins du travail, à l'origine des résultats de cette enquête, à mettre en avant les TMS et l'exposition aux produits CMR.
- La répartition des pathologies comptabilisées traduit la prééminence des problèmes de pénibilité du travail :

Pathologies :	Fréquence dans l'échantillon	
Dos	59%	
Epaule	22%	88%
Coude	7%	
Risques Psycho-sociaux (R.P.S.)	9%	
Allergies	3%	

3. LES DYNAMIQUES DES ACTEURS

1. Les Acteurs Nationaux

L'Etat, les organismes de prévention et partenaires sociaux interviennent dans l'organisation et les orientations politiques en matière de prévention.

La définition des actions nationales relève principalement de trois acteurs :

A. L'Etat

Le premier Plan Santé au Travail (**PST**) 2005-2009²⁷ avait pour objectif affiché de réformer le dispositif national de prévention des risques professionnels, en insistant notamment sur les axes suivants :

- Pluridisciplinarité et prévention médicale primaire
- Evaluation des risques professionnels
- Formation initiale à la prévention (encadrement)
- Rôle des CHSCT
- Risque routier
- Risques psycho-sociaux
- Risque chimique et notamment CMR.

En affichant des priorités claires, en développant la connaissance et l'évaluation des risques professionnels, ce plan a constitué une avancée pour le développement de la politique de santé au travail.

L'objectif de développement de la santé et du bien-être au travail, et d'amélioration des conditions de travail constitue un enjeu majeur de la politique sociale à venir. C'est pourquoi, le **PST2**²⁸ (2010-2014) aura, pour les prochaines années, deux objectifs majeurs :

- Diminuer les expositions aux risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles
- Développer une politique de prévention active contre des risques clairement identifiés et au profit des secteurs professionnels ou des publics les plus sensibles.

Dans ce but, quatre mesures majeures ont été identifiées :

- Développer la production de la recherche et de la connaissance en santé au travail.
- ➤ Développer les actions de prévention des risques professionnels, en particulier des **risques psycho-sociaux**, du **risque chimique**, notamment CMR et neurotoxiques, et des **troubles musculo-squelettiques**.

- ➤ Renforcer l'accompagnement des entreprises dans leurs actions de prévention, en s'attachant tout particulièrement aux **entreprises de 11 à 49 salariés**, souvent dépourvues de représentation du personnel.
- Assurer, au travers de la mise en œuvre de la **réforme des services de santé au travail**, la place de ces acteurs dans la stratégie de prévention.

Analyse

Les priorités 2010 de l'OPPBTP sont particulièrement en phase avec les orientations de ce nouveau PST.

- Tout d'abord en proposant des actions ciblées BTP au niveau de la prévention des risques professionnels :

Les risques chimiques (développement de LARA BTP2)

Les TMS (Campagne nationale d'action TMS 2009-2012)

Les RPS (en tant qu'observatoire et participant à un groupe de travail).

- Ensuite, en ciblant son action vers les TPE / PME, notamment au travers d'une convention de partenariat pour des actions d'envergure de réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques dans les TPE /PME.
- Pour finir, travailler avec les Services de Santé au travail, notamment en appui pour la réalisation des fiches d'entreprises.

B. La CNAM

Les CARSAT inscrivent leur action de prévention dans le cadre des plans nationaux (COG de la branche AT/MP et le PNAC qui en découle) définis entre l'Etat et la CNAM pour la période 2009-2012²⁹. Ces documents orientent l'action des CARSAT en matière de thèmes de prévention (risques prioritaires), de secteurs économiques cibles et de relations avec les acteurs.

Au niveau interprofessionnel, les risques prioritaires identifiés sont les TMS, CMR, RPS et risque routier. Ces risques concernent directement le BTP et constituent donc pour les CARSAT un premier cadre d'action en direction du secteur.

Le PNAC a permis à la CNAM d'élaborer une analyse plus fine pour le secteur du BTP et de compléter la liste des thèmes : Chutes de hauteur, Accidents liés aux manutentions et Hygiène et conditions de travail. Le socle commun³⁰ de prévention est la première déclinaison concrète de ce plan. Il recense les exigences fondamentales pour les thèmes précités. Ce socle commun a vocation à constituer un cadre d'action pour les opérationnels des CARSAT. Il est également conçu comme un outil d'information et de sensibilisation des maîtres d'ouvrages et des entreprises sur les obligations fondamentales qu'ils doivent respecter.

Du point de vue des publics cibles, la COG demande notamment aux CARSAT d'orienter leurs actions en direction des PME et TPE ainsi que des salariés seniors et des intérimaires. Ces cibles correspondent à des publics pertinents pour le secteur du BTP.

Enfin, la coordination et le travail en partenariat constituent deux dimensions fortes de la COG. L'accent est mis notamment sur la signature de conventions avec les services de santé. Dans cette perspective, une articulation devra sans doute être construite entre cette volonté de la CNAM et les actions de rapprochement entre l'OPPBTP et les services de santé BTP.

C. L'OPPBTP³¹

Organisme paritaire au service de la branche BTP, l'OPPBTP déploie ses actions en direction des entreprises et des salariés selon plusieurs dimensions qui s'entrecroisent et se complètent : thèmes, publics cibles, modes d'action, le tout en lien avec les autres acteurs de la prévention.

Thèmes de prévention

L'OPPBTP oriente son action en direction des risques majeurs du secteur du BTP, tout en la coordonnant avec les priorités de l'Etat et des autres acteurs de la prévention.

- L'évaluation des risques professionnels reste le principal sujet de préoccupation, puisqu'on estime que plus de la moitié des entreprises du secteur ne disposent pas d'un DUER opérationnel.
- La prévention des TMS est un thème dont l'OPPBTP s'est saisi plus récemment mais qui prend une grande importance car d'une part l'Etat en a fait une priorité nationale, et d'autre part ce thème est une porte d'entrée privilégiée pour un travail pluridisciplinaire.
- L'OPPBTP a identifié comme un thème prioritaire **la dimension économique de la prévention**. S'il n'existe encore que peu d'actions de l'organisme sur ce sujet, celui-ci fait l'objet d'études approfondies qui permettront de proposer rapidement de nouveaux modes d'action en direction des employeurs.

Publics cibles

L'OPPBTP est attentif à ce que tous les publics cibles bénéficient d'actions de prévention et notamment les salariés, les futurs salariés et les TPE.

- Les CHSCT sont un lieu important pour la construction de démarches de prévention en concertation entre les entreprises et les salariés. De plus, ces instances concernent une part importante de l'effectif salarié.
- Le **comportement des salariés face au risque** a été identifié comme un sujet d'étude à approfondir. Une enquête sera menée en 2010, et devrait permettre la mise ne place d'actions nouvelles.

- Les actions en direction des **futurs salariés (apprentis, lycéens et étudiants)** prennent une place croissante dans l'activité de l'organisme, se fondant sur l'idée que l'éducation avant l'entrée dans la vie professionnelle permettra l'acquisition de réflexes durables.
- L'outil de diagnostic PREVAL, lancé en 2009, sert de support à des interventions de courte durée sur chantier. E »'(-èll est particulièrement adapté aux chefs d'entreprises artisanales.

Modes d'action

L'OPPBTP est entré dans une phase de rénovation :

- de nouveaux outils ont été inclus dans l'approche Conseil, élargissant ainsi la gamme des outils mobilisables en intervention, notamment en direction des TPE. Ce travail va se poursuivre et intégrera progressivement d'autres éléments (dimension économique, comportement des salariés, prévention des TMS) afin de structurer à terme une démarche de Conseil permettant une approche globale de la prévention dans toutes ses dimensions.
- De la même façon, l'année 2009 a permis de reconfigurer intégralement l'offre de formation autour du thème « VISION ». Si les principes directeurs de l'offre sont maintenant opérationnels, celle-ci sera étoffée autour de nouveaux thèmes de prévention et de nouveaux dispositifs pédagogiques dont Prev'Action n'est que la première étape. Une action plus offensive en direction des entreprises devrait également permettre un déploiement plus large de l'offre sur le terrain.
- Pour ce qui concerne l'information, l'année 2009 a vu la mise en place d'une nouvelle stratégie éditoriale. Outre une nouvelle formule du journal Prévention BTP, l'année 2010 verra la mise en place d'une communication bisannuelle en direction de tous les adhérents. Mais elle sera surtout l'occasion d'une refonte compète du site Internet, permettant l'accès aux nombreuses bases de données techniques dont dispose l'organisme.

Enfin, du point de vue des acteurs, l'OPPBTP, en accord avec les organisations professionnelles, ambitionne de mettre en place une **coopération renforcée avec les Services de Santé**. La création des Comités Régionaux de Coordination Santé Prévention (CRCSP) a constitué une première étape. Cette coopération devrait déboucher rapidement sur la mise en place de plans d'actions communs en direction d'entreprises ou de secteurs identifiés.

<u>Analyse</u>

La plupart des éléments de la dynamique présentée ci-dessus correspondent au contexte du Languedoc-Roussillon. Ils pourront donc être déclinés efficacement à l'échelon régional.

2. Les Acteurs Régionaux

Au niveau régional, les institutionnels, les organismes de prévention et les partenaires sociaux mettent en œuvre des actions nationales, régionales ou locales décidées

- la plupart du temps de manière concertée au sein d'organismes paritaires : Agences Régionales pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), Conseils des Comités Régionaux OPPBTP (CCR), Comités Régionaux de Prévention des Risques Professionnels (CRPRP), Comités Techniques Régionaux de la CARSAT (CTR2), Observatoires Régionaux de Santé au Travail (ORST)
- ou dans le cadre d'actions partenariales : Comités Régionaux de Coordination Santé Prévention BTP(CRCSPBTP), avec les organismes de formation : Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA),...
- ou encore d'initiative individuelle.

A. DIRECCTE- Pôle Travail³²

La déclinaison régionale du Plan Santé au Travail 2005-2009 en Languedoc-Roussillon a pris la forme du PRST, Plan Régional de Santé au travail.

Ce PRST, issu de la concertation entre les partenaires et acteurs régionaux, et soucieux de redynamiser le partenariat existant entre les administrations et les organismes de prévention, a conduit à définir 10 thématiques prioritaires parmi lesquelles :

- 1 Contribuer à la mise en œuvre effective de la démarche d'évaluation des risques
- 2 Contribuer à la réduction des risques inhérents à l'activité BTP
- 3 Contribuer à réduire les risques de TMS
- 4 Contribuer à réduire les expositions aux agents C.M.R.

9 - Contribuer à l'amélioration de la formation à la sécurité

Analyse

Dans le prolongement de ces priorités affichées, et au sein des unités territoriales de la DIRECCTE, différentes actions ont été mises en place pour mobiliser la profession :

- Maîtrise d'Ouvrage et CSPS (départements 66 et 34)
- Poussières de bois (34, 66 et 48)
- Risque Routier (11)
- Chutes de hauteur (66)
- Travailleurs intérimaires (66)

Ces actions, impulsées par les administrations, ont été (et sont encore pour certaines) menées en partenariat avec la CARSAT, l'OPPBTP et les organisations professionnelles.

B. La CARSAT Languedoc-Roussillon

Au sein de la CARSAT LR, le Comité technique n°2 est dédié au BTP. Les priorités régionales qui en sous-tendent les actions sont issues des orientations nationales :

- Maîtrise d'Ouvrage et Coordination SPS (actions en direction des ZAC et ZAE)
- Activités à risques avérés (issues d'une étude comparative de sinistralité Région/France)
 - Carreleurs
 - Maçons
 - Serruriers
 - Photovoltaïque
 - TP (canalisations amiante-ciment et hygiène)
- Entreprises de livraison et pompage du béton (risque électrique)

Par ailleurs, la CARSAT LR est engagée dans une politique d'ouverture en direction des SIST et de la DIRECCTE :

- Avec les SIST, la CARSAT met en place des protocoles de partenariat qui se traduisent par l'établissement de fiches d'actions communes sur les thèmes des CMR et de la désinsertion professionnelle.
- Avec la DIRECCTE, le rapprochement vise à renforcer l'efficacité des actions entreprises sur les thèmes des CMR (amiante...), ainsi que sur la COnception des Lieux de TRAvail (COLTRA).

Analyse

La CARSAT LR est favorable à un renforcement de collaboration DIRECCTE/CARSAT/OPPBTP qui se traduirait par des actions de communication « coup de poing » sur des thèmes de prévention, ainsi que par des actions communes DIRECCTE/CARSAT/PREV'BTP (=SIST+OPPBTP) dans le PRP.

C. Les Partenaires sociaux

Les Organisations Patronales

Les OP font appel à l'OPPBTP à chaque difficulté concernant la prévention, les conseillers de l'OPPBTP ayant fait la preuve de leur pragmatisme et de leur expérience. Renforcer l'attractivité des thèmes de prévention des AT et MP constitue un défi pour les promoteurs d'actions locales.

Ces OP relaient les campagnes organisées par l'OPPBTP, sachant que la participation de leurs adhérents sur des thèmes spécifiques de prévention reste tributaire des aléas entreprises/chantiers.

Une étape intermédiaire sera d'obtenir un ¼ h de prévention dans chaque réunion de professionnels.

Les relations avec les permanents des organisations, toujours positives, s'enrichissent des rencontres régulières, individuelles/départementales ou collectives/régionales, qui maintiennent à jour les informations nécessaires sur l'actualité des structures et de la profession.

Les collaborations avec les OP s'articulent autour des actions de formation (IFTP et IFRB), et de communication aux entreprises (publications, réunions, forum). Par ailleurs, l'OPPBTP participe aux journées de prévention organisées sur des thèmes tels que le risque routier (FFB 11 puis CAPEB 11), les chutes de hauteur (CAPEB + FFB 66), les poussières de bois (CAPEB + FFB 48).

D. Les Services de Santé au Travail

Dans le triple objectif:

- de renforcer la pluridisciplinarité,
- d'améliorer la coordination des priorités régionales,
- de dynamiser l'action des structures existantes,

le Service de Santé BTP de Montpellier et l'agence de l'OPPBTP ont mis en place un réseau régional pluridisciplinaire de prévention baptisé **PREV'BTP**³³



Pour atteindre ses objectifs, ce réseau s'est doté d'un site internet dédié dont la fonction première est de renforcer le volume et la qualité des informations techniques et de prévention entre les membres du réseau.

Les Services Interprofessionnels de Santé, consultés sur ce projet courant 2009 l'ont aujourd'hui largement cautionné et PREV'BTP comptabilise début 2010 les adhésions de 12 des 15 services de santé de la région.

La troisième réunion plénière tenue le 21/01/10 a permis la mise en place de 6 groupes de travail pluridisciplinaires sur les thèmes suivants :

- Mutualisation des expériences
- PRPBTP et prévention médicale
- Indicateurs sur les poussières de bois
- Fiches PREV'MED / PREVAL
- Intérim et Prévention

Analyse

Le travail de ce réseau est un élément structurant du Plan Régional de Prévention. Les actions qu'il suscitera seront fondées sur l'expérience de l'ensemble du réseau.

4. PLAN D'ACTIONS

Sur la base des éléments observés dans la présente analyse, les axes majeurs du PRP pour l'année 2010 sont :

- Axe 1 QUALIFICATION ET MOBILITE Campagne d'information et de sensibilisation des professionnels en partenariat avec les SIST, les OPS et le CCCA-BTP, sur l'importance de la qualification des salariés et sur le rôle majeur de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants dans l'entreprise.
- Axe 2 CHUTES DE HAUTEUR/SINISTRALITE Orientation des actions de prévention de l'OPPBTP vers les
 entreprises dont les effectifs sont compris entre 10 et 50 salariés et dont l'activité relève des secteurs
 surexposés jugés prioritaires: gros œuvre et maçonnerie, échafaudages, peinture et ravalements. En
 partenariat avec les OPS concernées, cette démarche se fera notamment par la signature de conventions
 PREVAL/DU.
- Axe 3 TMS et CMR En partenariat avec les SIST et les OPS, , mise en place d'actions concertées pour la prévention des risques différés : TMS (prolongement de la campagne TMS 2009/2010) et risque chimique (CMR).
- Axe 4 HEURTS ENGINS/PIETONS En réponse à la sinistralité régionale et en association avec les OPS, campagne d'information et de sensibilisation à destination des entreprises (10 < effectifs < 50) exposées aux risques de heurts engins/piétons sur leurs chantiers.
- Axe 5 INTERIM En partenariat avec le PRISME, mise en place sur la région d'une charte tripartite FFB-PRISME-OPPBTP visant à améliorer l'accueil et les conditions d'emploi des intérimaires du BTP.

Ces actions devront être complétées en interne par une adaptation de l'organisation locale OPPBTP à la dimension de la Région et à ses problématiques propres.

¹ Source Unistatis ; chiffres communiqués par la CCI LR, voir fichier « CCI-Construction v2 Stats CCI.xls »

² Source ASSEDIC 2007 envoi de MC Guillaume du --/--/--

³ Source: http://www.cerc-actu.com/index.php?option=com content&task=view&id=509&Itemid=1 (Cellules Economiques Régionales de la Construction: Tableau de bord interrégional de la construction pp.12 & 14).

⁴ Différentes sources possibles : CCI, Conseil Régional

⁵ Source: Tableau de bord interrégional de la construction (Octobre 2009)

⁶ En fonction des données « terrain ».

⁷ Source : Fichier « enquête annuelle d'entreprise 2007 avec Graphiques.xlsx » transmis par la cellule économique régionale de la construction

⁸ Source ASSEDIC 2007 : voir fichier « répartition entr et salariés par dépt du LR 2007 .xls »

⁹ Source: Fichier CARSAT transmis par B.Bibollet (voir mise en forme dans dossier partagé PRP: « 6 AT 2007 par région par CTN, par N° de risque et groupements CARSAT.xls »)

¹⁰ Voir liste des codes risques et des groupements Bi dans fichier « Codes risques et Groupements Bi.xlsx »

¹¹ Source : Tableau de bord national de l'emploi et de la formation dans le BTP Juin 2008 édité par le CCCA-BTP http://www.cerc-actu.com/index.php?option=com_content&task=view&id=141&Itemid=191

¹² Source : Tableau de bord national de l'emploi et de la formation dans le BTP Juin 2008 édité par le CCCA-BTP http://www.cerc-actu.com/index.php?option=com content&task=view&id=141&Itemid=191

¹³ Voir Etude : <u>Andreoni</u>; <u>Provasi</u> « Choix des taux de fréquence les plus opportuns pour l'analyse du phénomène des accidents du travail. Revue de Statistique Appliquée, 10 no. 1 (1962), p. 87-95 » http://www.numdam.org/item?id=RSA 1962 10 1 87 0

¹⁴ Source: http://www.cerc-actu.com/index.php?option=com content&task=view&id=509&Itemid=1 (Cellules Economiques Régionales de la Construction: Tableau de bord interrégional de la construction pp.20 à 25).

¹⁵ http://prisme.eu//Web Accueil/Outils securite.aspx

¹⁶ Source : Fichier CARSAT transmis par B.Bibollet (voir mise en forme dans dossier partagé PRP : « 6 AT 2007 par région par CTN, par N° de risque et groupements cram.xls »)

¹⁷ Source: Fichier CARSAT transmis par B.Bibollet (voir mise en forme dans dossier partagé PRP: « Accidents du travail 2007 par région par CTN et par N° de risque.xls »)

¹⁸ Source : Fichier CARSAT transmis par B.Bibollet (voir mise en forme dans dossier partagé PRP : « 6 AT 2007 par région par CTN, par N° de risque et groupements cram.xls »)

¹⁹ Voir fichier dans dossier partagé PRP : CODES RISQUE et GROUPEMENTS Bi.xls

²⁰ Voir méthodologie de calcul dans le fichier « Elaboration de l'indicateur de pertinence.docx» dans dossier partagé PRP. Ce calcul se fait dans le fichier EXCEL « Données CRAM de base pour les agences .xlsx ».

²¹ Voir le fichier: « Indicateur de pertinence Lang Rouss 2007.xlsx »

²² Dito note 21

²³ Dito note 21

²⁴ Source : Fichier CNAM transmis par B.Bibollet (voir mise en forme dans dossier partagé PRP : « MP 2007 par région par CTN par n°de risque par tableau SS.xls »)

²⁵ Dito note 24

²⁶ Dito note 24

²⁷ http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces,770/travail,771/dossiers,156/sante-et-securite-au-travail,301/plans-de-sante-au-travail-pst,548/

²⁸ http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces,770/travail,771/dossiers,156/sante-et-securite-au-travail,301/plans-de-sante-au-travail-pst,548/

²⁹ http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fr/politique/prevention_politique_1.php

³⁰ http://secure.risquesprofessionnels.ameli.fr/media/AFFICHE%20BTP%20Socle%20Commun.pdf

³¹ http://www.oppbtp.fr/

³² http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/adresses-utiles,167/direction-regionale-des,171/

³³ www.prev-btp.fr